

CHAMBRE : 7ème Ch Prud'homale

N° RG 24/00413 - N° Portalis DBVL-V-B7I-UOGG

Nature de l'acte de saisine : Déclaration d'appel valant inscription au rôle

Date de l'acte de saisine : 19 Janvier 2024

Date de la saisine : 22 Janvier 2024

Date de la décision attaquée : 29 DECEMBRE 2023

Décision attaquée : AU FOND

Juridiction : CONSEIL DE PRUD'HOMMES - FORMATION DE DEPARTAGE DE SAINT-MALO

---

APPELANTE

S.A.S. ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS EVEN & CIE

Représentée par Me Marine ADAM de la SELARL CHEVALLIER ET ASSOCIES, avocat au barreau de BREST - N° du dossier J22156

INTIME

Ronan LE FLOHIC

Représenté par Me Bruno LOUVEL de la SELARL PHENIX, avocat au barreau de RENNES - N° du dossier E0004UDL

---

N°135/2024

Isabelle Charpentier, Magistrat de la mise en état,

Vu les articles 400 à 405 et 907 du code de procédure civile,

Considérant que l'appelant s'est désisté de son recours suivant conclusions de désistement d'instance et d'action du 11 Avril 2024,

Que l'intimé n'a formé au préalable ni appel incident ni demande incident,

CONSTATE l'extinction de l'instance ;

CONDAMNE l'appelant aux dépens, sauf meilleur accord des parties.

RENNES, le 18 Avril 2024